

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 17					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures	4 au dessus		27 pou.		
dumat.	de 0.		lig.		
Midi....	4 au dessus	72 deg.	27 pou.	Sud.	couvert
			8 ign.		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.	Agc.	
7 h.	0 h.	4 h.	Nouvelle lune.	5	
39 n.	9 m.35	41 n.			

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2<sup>m</sup>.

A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1<sup>er</sup>, et chez Destribles aîné, libraire, rue de Gaillon, 15.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 17 janvier 1839.

REVUE DE LA SEMAINE.

L'attention générale est tournée vers la discussion de l'adresse; au dedans comme au dehors, tout semble se taire devant ce grand débat dont l'issue peut avoir une immense influence sur les affaires extérieures si elle change la politique suivie depuis huit ans, sur les affaires intérieures si la continuation de cette politique vient ajouter encore aux griefs de la nation. Devant cette attente générale des esprits, rien autre n'émeut, n'intéresse ou ne touche; ainsi a passé inaperçu le meurtre judiciaire d'un colonel polonais et d'autres officiers ses compatriotes, tous attachés à une potence anglaise, pour avoir pris part à cette malheureuse insurrection canadienne qui se prépare à la victoire par le martyre. Nul n'a songé à élever la voix en faveur de ces pauvres exilés, embrassant comme un espoir tout drapeau d'indépendance, et sur tous les champs de bataille traînant la fatalité qui s'attache à eux.

La sévère et triste condamnation qui a frappé le *Charivari* pour une plaisanterie à laquelle les fatales erreurs de la police donnaient quelque à-propos, n'a pas affligé comme elle l'eût fait dans un moment plus calme.

L'association nationale formée en Belgique dans le but de défendre l'intégrité du territoire contre l'invasion de la Hollande ou de la confédération, contre la trahison même du gouvernement belge; l'importance de cette organisation de patriotes qui peut donner une nouvelle tournure aux affaires; les poursuites dont ce pouvoir tout national et révolutionnaire est l'objet au moment même où il s'élève à côté du pouvoir régulier et tente de s'emparer de la force exécutive, n'ont pu attirer les regards de ce côté. Tout le monde a compris que l'affranchissement des peuples et la liberté de la presse se discutaient en ce moment à la chambre, que la question belge s'agitait ailleurs qu'en Belgique, que la décision du parlement français pourrait mettre l'Europe en feu; voilà pourquoi non-seulement la France, mais toute l'Europe, écoute avec intérêt, avec anxiété peut-être, car dans la toge des tribuns français la paix et la guerre, et chacun attend laquelle en sortira.

Déjà une faible majorité de fonctionnaires publics, d'hommes salariés ou qui aspirent à l'être, sensibles à toutes sortes de séductions, a déclaré qu'elle attendait avec confiance l'issue des négociations qui doivent assurer la paix de l'Europe et l'indépendance de la Belgique. Si la suite de la discussion donne raison à cette majorité de trois voix, on pourra juger encore une fois ce que le désastreux cabinet du 15 avril entend par l'indépendance des peuples. L'Espagne, l'Italie, la Pologne sont à la Belgique des garanties sur la valeur desquelles il ne lui est pas permis de s'abuser.

Après cette espèce de victoire ministérielle, le débat s'est engagé sur Ancône, et les fidèles du cabinet en sont venus à ce point que, pour prouver la nécessité d'une évacuation sans gloire, le plus inconnu des orateurs de l'armée contredit l'opinion de l'habile capitaine que la République avait envoyé faire la conquête de l'Italie. Un autre général de cette même république, si fertile en grands hommes et en grandes choses, a tenu dans Ancône avec deux mille hommes contre plus de vingt mille; il n'a rendu la place que lorsqu'il a eu dix-huit cents blessés et que deux cents combattants seulement lui restaient. Mais c'est en vain qu'on rappelle à certains députés ces jours de gloire, en vain que la chambre s'émeut à ces grands souvenirs; rapetissés à la misérable taille du cabinet qu'ils défendent, ils n'ont d'autre sentiment que la peur; on ne laisse pas même aux ministres la triste ressource de se dire

## UN DERNIER JOUR DE POUVOIR.

Ce jour-là, l'horizon politique s'était singulièrement rembruni pour le ministère en général, et en particulier pour son excellence le baron D... , ministre secrétaire d'état au département de... Ici, nous devons déguiser avec soin les noms et les dates pour éviter les allusions et les personnalités. — La séance de la chambre des députés avait été orageuse, le bataillon sacré des représentants attachés à la cause du pouvoir avait fléchi sous le nombre et sous la vigueur des attaques. Voyant le ministère chanceler, toutes les ambitions avaient jeté le masque et pris la parole. Du haut de la tribune, chaque orateur pointait son éloquence sur le ministre qu'il aspirait à remplacer, et chaque discours aurait pu se résumer par ce dicton vulgaire : — « Ote-toi de là que je m'y mette. »

Après un naufrage, lorsque l'équipage d'un navire s'est embarqué sur un radeau, et se trouve en pleine mer, entre le ciel et les flots, privé de boussole et d'aliments, l'heure vient où la faim et le désespoir ouvrent un avis terrible. — Il faut tirer au sort sur une victime qui servira de nourriture au reste des naufragés, et prolongera leur vie d'un jour pendant lequel le salut peut arriver... C'est ainsi que dans un cabinet en péril on imole quelquefois une existence pour essayer de sauver les autres.

Mais de même que sur le radeau cette loterie de mort n'est pas toujours faite avec une scrupuleuse probité, et que l'on fraude ordinairement le hasard pour vouer au trépas le plus faible et le plus innocent de la bande, de même le conseil des ministres périlant choisit pour être offert en holocauste celui de ses membres qui a le moins de consistance.

Le baron D... , qui était un homme judicieux, comprit par-

enchainés par des traités, on leur prouve, les pièces à la main, qu'à eux seuls appartient la pensée pusillanime qui dicta l'évacuation; et leur chef, qui a refusé à la commission la communication des pièces diplomatiques, vient balbutier devant le parlement une justification ridicule et essayer de se tirer d'un mauvais pas par un mensonge.

Que prétendent-ils en disant qu'ils ont suivi la politique de leurs devanciers? Justifie-t-on sa lâcheté personnelle en prouvant la lâcheté des autres? Veulent-ils faire entendre que la France, une fois engagée dans une fatale voie par de mauvais ministres, n'en saurait être tirée par d'autres? De pareilles doctrines seraient absurdes, les ministres le savent bien; s'étayer de la conduite de leurs prédécesseurs, c'est dire au pays: Nous avons trouvé le pouvoir égaré, faisant fausse route; nous avons accepté le gouvernail, et nous n'avons pas eu le courage de changer de manœuvre; nous avons compromis la dignité de la France; nous l'avons faite la servante du pape, la dupe de l'Autriche; nous avons à la fois trahi sa gloire et ses intérêts. Sa gloire, car il était beau de garder une conquête dont l'influence pouvait être immense; ses intérêts, car il faudra verser un jour le sang de ses enfants pour reconquérir sur notre éternelle rivale cette même Italie où nous avons déjà un port et un rempart. Dans nos mains le drapeau tricolore, drapeau d'espérance pour les peuples opprimés, est devenu un drapeau de déception et de promesses menteuses.

Vainement les créatures et les amis des ministres se serrent-ils autour d'eux et opposent-ils à la coalition cette vieille phalange qui, sous la Restauration, vota de si pitoyables lois; ils auront beau donner au cabinet un bill d'indemnité, et après deux jours de discussions dont la vérité est ressortie accablante, accepter un fatal amendement par lequel la chambre approuve ce que le pays condamne, il n'en sera pas moins établi que nul traité n'imposait l'évacuation d'Ancône, que le gouvernement a obéi à la peur et au sentiment qui le traîne aujourd'hui à la remorque du clergé.

Malgré l'importance de ces débats, dont la valeur ne sera bien appréciée toutefois qu'après un vote définitif, la gravité de l'adresse n'est pas là tout entière. Ce qui a été dit n'est après tout que l'expression de craintes et de désirs particuliers, et cela touche assez peu le pays. Ce qui intéresse le plus, ce qui commande l'attention, ce ne sont ni les récriminations des commis d'une royauté régnant et gouvernant, ni les promesses des ambitieux qui, pour ressaisir le timon des affaires, consentiraient volontiers eux-mêmes à la laisser gouverner en même temps que régner, jouteurs qui s'inquiètent beaucoup des portefeuilles et fort peu de la France. Ce qui intéresse et commande l'attention, c'est le débat engagé sur la magistrature qui est à la tête du pouvoir exécutif, car sa force de fait, sa puissance de droit, tout son avenir enfin est en discussion. La lutte n'est pas entre tous ces hommes en possession du cabinet ou aspirant à y rentrer, qui dépensent leur esprit en personnalités inutiles, les uns et les autres impuissants devant la volonté qui mène en réalité les affaires de la France. Les hommes se sont effacés, ont disparu; le débat est entre deux principes représentés par l'initiative royale et l'initiative parlementaire, entre deux forces qui veulent l'une l'autre se réfréner mutuellement, enfin entre la royauté et le peuple.

Depuis long-temps il n'est plus permis de se tromper sur les intentions du pouvoir exécutif à l'égard du pouvoir parlementaire, et ce qui s'est passé dans la dernière session doit avoir dessillé tous les yeux. Il faut que la situation ait été jugée bien grave; le danger que court la liberté a dû apparaître bien menaçant, pour que, dans une chambre de privilégiés, qui ne représente qu'imparfaitement la nation,

faitemment sa position, et vit bien qu'il devait être le premier sinon le seul à succomber dans cette lutte. Avec une entière abnégation d'amour-propre et un effort de modeste philosophie, il aurait pu comparer son rôle à celui de l'âne dans la fable des *Animaux malades de la peste*. Ses collègues d'ailleurs avaient eu soin de le prévenir par quelques demi-mots significatifs, comme des médecins qui avertissent un malade que le moment est venu de mettre ses affaires en règle et son testament au complet.

Le ministre agonisant rentra tristement chez lui, et dit à sa femme :

— C'en est fait, ma chère amie, je n'ai plus qu'un jour à vivre!

La baronne jeta un cri de surprise et d'effroi.

— Vous vous trompez sur le sens de mes paroles, reprit le baron; je ne suis pas malade et je ne songe nullement à copier la fin tragique de Castlereagh. La mort dont je parle est tout simplement une destitution.

— Comment! le ministère est renversé?

— Entre nous, je vous dirai qu'il ne peut se tirer d'affaire. C'est le cabinet le plus étrangement composé et le plus foncièrement incapable que l'on ait vu depuis long-temps, et je donnerais beaucoup aujourd'hui pour n'en avoir pas fait partie.

Dans leur aveuglement, mes chers collègues s'imaginent qu'ils peuvent encore se maintenir au moyen d'une concession, et ils nous sacrifient, B... et moi, pour faire entrer au conseil deux de leurs adversaires; de sorte que le cabinet sera plus que jamais formé d'éléments hétérogènes.

Du reste, je me félicite de cette retraite anticipée; par délicatesse, je n'aurais pas voulu donner ma démission, mais j'ac-

cepte volontiers un arrangement qui m'épargne la confusion d'une chute honteuse.

— Ainsi, nous allons rentrer dans la vie privée, et reprendre notre petit appartement de la rue...!

— Oui, madame, et nous n'en serons pas plus à plaindre, croyez-moi. Tant de fatigue et de tracasseries environnent cette fragile grandeur!

— Il faut dire adieu à ce bel hôtel, à ces riches appartements! Comme je vais me trouver à l'étroit dans notre logement d'autrefois! et combien je serai désolée quand je n'aurai plus à faire les honneurs des grands dîners et des brillantes soirées du ministère!

— Eh bien! tout cela peut revenir. D'ailleurs, nous sommes riches...

— Ah! vraiment?

— Mais vous comprenez bien qu'il serait inconvenant d'afficher le moindre luxe en quittant le pouvoir; mes ennemis ne manqueraient pas de dire que j'ai profité de ma position pour m'enrichir d'une manière illicite. Nous vivrons quelque temps avec simplicité pour échapper aux atteintes envenimées de la calomnie.

— Voilà le mauvais côté de la position.

— Après tout, je serai toujours député, conseiller-d'état et ancien ministre, c'est-à-dire du bois dont on fait les excellences. Les hommes d'état, les hommes éprouvés, sont rares aujourd'hui, et l'on sera bien obligé de revenir à moi. J'entrerai dans quelque nouvelle combinaison plus solide que celle-ci.

— Oui, mais quand?... Et en attendant, ce que je vois de positif, c'est qu'il faut songer au déménagement.

— Apprenez, madame, à supporter avec calme et avec un

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LYON.

PRÉSIDENCE DE M. C. MARTIN, MAIRE.

Fin de la séance du 10 janvier.

### SUITE DE LA DISCUSSION SUR LE PROJET D'UN LOCAL POUR L'ÉCOLE DE MÉDECINE.

M. Falconnet prend la parole après M. le rapporteur, et regrette que l'opinion de la minorité n'ait pas prévalu dans le sein de la commission. Cette opinion semble celle qui offre le plus d'avantages réels à la ville. Une préoccupation impérieuse doit toujours prédominer au sein du conseil municipal, c'est celle de l'économie; et il faut reconnaître que le choix de l'hôtel de Chevrières pour l'établissement de l'école de médecine serait extrêmement favorable sous le point de vue financier. Cet hôtel serait convenable par les avantages de la situation et de la distribution même dont les dispositions actuelles semblent tout-à-fait propices. L'achat de cet immeuble coûterait probablement une somme peu considérable, cent mille francs peut-être, et il suffirait sans doute d'une autre somme de trente mille francs pour rendre les bâtiments tout-à-fait propres à leur destination nouvelle. Les intérêts, calculés au taux de cinq pour cent pour ce coût total, constitueraient à la ville une dépense annuelle de sept à huit mille francs au lieu de celle de seize mille qui résulte de la proposition de M. le maire. La comparaison de ces chiffres offre une preuve suffisante contre cette proposition même.

C'est d'ailleurs un devoir de justice de favoriser le quartier Saint-Jean, et de chercher à lui rendre son ancienne splendeur.

M. Falconnet développe plusieurs arguments qui lui semblent devoir déterminer l'option du conseil en faveur de l'hôtel Chevrières, et termine en déclarant que ce local est le seul qui lui paraisse entièrement convenable.

M. Faure-Pecllet croit que l'on pourrait regarder comme inexacte la comparaison qui vient d'être faite par l'honorable préopinant entre la dépense de chacun des deux projets. Il ne faut pas oublier, en effet, que la position toute spéciale de la ville vis-à-vis des hospices civils rend tout-à-fait illusoire la rente nouvelle qui serait payée par la ville, puisque toute augmentation dans le revenu de ces établissements a pour conséquence naturelle une diminution dans la subvention communale qui leur est annuellement allouée. Ainsi disparaît la crainte d'une dépense immodérée ou inopportune.

Il reste à savoir si le succès même de l'école de médecine, si le développement immense que lui réserve probablement l'avenir trouveront plus d'avantages dans un projet que dans l'autre. Il faut examiner enfin si, dans l'intérêt même des élèves, il importe ou non que l'enseignement pratique et l'enseignement théorique soient agglomérés sur un même point. Ces questions ont été habilement traitées par l'honorable rapporteur, et le conseil appréciera sans doute la force des arguments qui ont été développés. M. Faure pense en conséquence que l'intérêt bien entendu de la ville doit décider l'approbation du projet de M. le maire.

M. Mermet croit parfaitement exacte la comparaison établie par l'honorable M. Falconnet; il ne faut pas oublier en effet que l'emplacement sur lequel l'administration des hospices civils a le projet d'établir une école nouvelle de médecine est actuellement occupé par des immeubles qui produisent un riche revenu. Ainsi, la rente payée pour l'édifice projeté resterait entièrement à la charge de la ville sans aucune compensation possible.

M. Malmazet croit pouvoir dire que l'administration des hospices civils a reconnu par des calculs exacts que le revenu de cette partie de l'Hôtel-Dieu recevra un accroissement notable par l'exécution du projet.

M. Barrillon fait remarquer que les explications qui viennent d'être données ont eu pour résultat de corroborer l'opinion ex-

primée par l'honorable M. Faure-Péclat. On peut ajouter encore une considération nouvelle en faveur du projet de M. le maire, c'est que ce projet offre à la ville le moyen de s'enrichir d'un bel édifice sans qu'elle soit obligée d'en déboursier la valeur, puisqu'elle en jouira moyennant une redevance annuelle fort modérée. Ainsi, sans mettre en jeu son crédit, sans onérer ses finances de nouvelles charges, la ville aura pu accomplir une création indispensable. On peut, d'ailleurs, dire avec quelque probabilité qu'il viendra sans doute, et bientôt peut-être, un temps où les hospices civils auront atteint un tel degré de richesse, que non-seulement ils n'auront besoin d'aucune subvention communale, mais qu'ils auront chaque année des excédants considérables de recettes. Et alors ne comprend-on pas que le premier effet de cette prospérité sera d'affranchir la ville de toute redevance et de lui abandonner la gratuite jouissance des bâtiments occupés par l'école de médecine? Il y a donc économie et bonne administration dans le projet de M. le maire. Quant aux égard qui méritent le quartier Saint-Jean, tous les membres du conseil sont animés des meilleures dispositions pour approuver tous les moyens qui pourront faire le bien-être de ce quartier sans nuire au bien-être général; mais l'avenir fournira sans doute quelque occasion meilleure et plus convenable d'obtenir cet heureux succès. Ce n'est pas seulement par son importance commerciale et manufacturière que la ville de Lyon doit justifier son titre de seconde ville de France, c'est encore en devenant un centre d'enseignement et de développement intellectuel. Dotée déjà de facultés des lettres, des sciences et de théologie, auxquelles bientôt sans doute viendra s'ajouter une faculté de médecine, notre ville ne pourra manquer d'obtenir encore une faculté de droit, complément nécessaire de ses richesses morales.

Quel quartier plus convenable que le quartier St-Jean, quel local plus favorable que l'hôtel Chevières pourront être choisis pour l'établissement de l'école de droit? Ainsi, chaque partie de la ville aura ses institutions sagement harmonisées avec sa spécialité; auprès du Palais-de-Justice sera l'école de droit, auprès de l'Hôtel-Dieu sera l'école de médecine. Tel est l'heureux résultat que l'on peut espérer de l'adoption du projet de M. le maire, et le conseil voudra sans doute en consacrer la réalisation. Il est à regretter seulement que les plans proposés par l'administration des hospices n'aient pas été communiqués au conseil; leur examen aurait contribué peut-être à déterminer les convictions.

M. Barrillon termine en déclarant qu'il votera en faveur du projet, si, comme il n'en doute pas, les plans sont reconnus convenables.

M. Guerre appuie la proposition de M. Falconnet. La question d'économie, dit-il, est toute puissante; il faut faire le bien, mais il faut le faire avec le moins de dépense et le plus de goût possibles. On dit que la dépense occasionnée par le projet de l'administration est peu importante, parce que les subventions communales allouées aux hospices diminuent en proportion de l'augmentation des richesses de ces établissements; cette allégation a été souvent répétée, mais elle n'en est pas moins une erreur, parce que les hospices ne seront jamais trop riches pour le bien qu'ils peuvent faire. La véritable question importante qui surgisse dans l'affaire en discussion, c'est la vitalité du quartier St-Jean, et ce quartier a de justes droits à la sympathie du conseil.

Il faut saisir cette occasion de faire du bien à ce quartier, alors surtout que ce bien s'accomplira sans détriment pour personne. On dit qu'il y a de graves inconvénients à séparer l'école théorique de l'école pratique, mais cependant cette division existe dans presque toutes les villes qui possèdent des facultés de médecine. Il y a d'ailleurs, dans l'affaire qui se discute, une telle gravité, que le conseil jugera sans doute convenable d'ajourner toute décision à une prochaine séance. Le silence du cabinet favorisera les réflexions sur cette importante matière, et le jugement qui sera porté pourra même atteindre les désirs de bien faire qui animent tous les esprits.

MM. Falconnet, Seriziat, Menoux appuient la proposition d'ajournement.

M. Chinard, rapporteur, ne s'oppose aucunement à l'ajournement proposé, il désire seulement présenter quelques considérations complémentaires qui pourront éclairer les convictions.

L'orateur déclare qu'il fut un des premiers à proposer l'option pour l'hôtel Chevières, mais qu'une réflexion approfondie l'engagea à renoncer à son opinion. On dit que dans les villes qui possèdent des facultés de médecine, les écoles théoriques et pratiques sont séparées; cela peut être vrai, mais ce n'est pas une raison pour que cette division soit sans inconvénients, et puisque Lyon crée une école de médecine, il faut la créer sagement organisée et complète. Les dernières instructions universitaires semblent d'ailleurs imposer la nécessité de la réunion des deux enseignements.

M. Chinard ajoute quelques arguments spéciaux à l'enseignement des sciences médicales, et termine en sollicitant l'approbation du conseil pour le projet d'administration, qui est un acte sage et bien entendu.

L'ajournement est mis aux voix et adopté.

M. Pons propose l'approbation des budgets des comptabilités communales particulières.

Cette proposition est approuvée par le conseil.

M. Acher, au nom d'une commission spéciale, lit un rapport relatif au projet d'érection d'un monument à la mémoire de feu Jacquard.

Ce rapport expose que depuis trois années une commission de citoyens honorables s'est occupée de recueillir des souscriptions pour élever un monument d'honneur à l'homme célèbre dont le génie contribua si puissamment à la prospérité manufacturière de notre cité. Cette commission a recueilli une somme d'environ 14,000 f., et elle a sollicité l'accession de M. le maire et du conseil municipal à cette œuvre de reconnaissance publique.

La commission chargée par le conseil d'examiner cette demande lui a donné toute sa sympathie. C'est un acte de justice et de morale publique d'honorer, vivants ou morts, les hommes qui contribuent à la prospérité et à la gloire du pays; c'est un acte de patriotisme que d'encourager le mouvement industriel, car un peuple recule alors seulement qu'il n'avance pas. La commission a compris toute la portée et toute l'importance du projet soumis à son examen; aussi a-t-elle pensé qu'un buste ou un cénotaphe seraient insuffisants pour honorer la mémoire du bienfaiteur de l'industrie lyonnaise, et vient-elle proposer de lui ériger une statue sur une des places principales de la cité. La commission propose de voter une allocation de 10,000 francs pour la part contributive de la ville dans le coût de cette statue qui serait érigée au milieu de la place Sathonay. Le piédestal formerait une fontaine élégante ornée d'emblèmes allégoriques. La commission a choisi par préférence la place Sathonay, parce que cette place, située dans un quartier occupé en partie par le commerce des étoffes de soie, offrira de la sorte un témoignage incessant des services rendus par Jacquard, et de la reconnaissance que lui ont conservée ses concitoyens.

La discussion s'ouvre sur les conclusions de ce rapport.

M. le maire, M. Guerre, M. Dubost, M. Reyre, M. le rapporteur prennent successivement la parole.

M. Mermet exprime le désir que la statue de Jacquard soit érigée sur la nouvelle place récemment acquise par le conseil municipal près la rue du Commerce.

M. Pons demande que la statue soit faite en bronze plutôt qu'en marbre.

Cette dernière proposition est appuyée par un grand nombre de membres.

Les conclusions du rapport, amendées selon la demande de M. Pons, sont mises aux voix et approuvées à l'unanimité.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Des voleurs ont fait, dans la nuit de mardi à mercredi, un coup de main chez M. Chollet, épicier, rue Tupin. C'est par la cave qu'ils ont pénétré dans le magasin où ils ont enlevé de l'argent, du linge et quelques pains de sucre. Il leur a fallu scier deux pieds carrés environ pour faire rouler une tonne d'huile adossée à la porte de la cave. Cette opération leur a livré l'entrée du magasin par une trappe.

Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que les vidangeurs occupaient cette portion de la rue; le vacarme qu'ils n'ont cessé de faire durant toute la nuit aura empêché de rien entendre. La police, probablement, a bien autre chose à faire que de veiller à la sûreté et au repos des citoyens, qui pourtant paient assez raisonnablement pour cela.

Il vient d'être établi une caisse d'épargne dans chacune des écoles communales de Châlon. L'époque du jour de l'an a paru aux instituteurs une circonstance heureuse pour élever une telle institution; en effet, les placements sont déjà assez nombreux et il a été pris un assez grand nombre de livrets à la caisse de la ville.

C'est un moyen de populariser à l'avance l'institution des caisses d'épargne dans toutes les classes de la société, et de rendre un vrai service au pays.

Nous sommes informés que le convoi funèbre de la princesse Marie, duchesse de Wurtemberg, passera, le 17, par notre ville, dans le courant de la matinée. Il paraît qu'il ne doit pas s'arrêter. (Courrier de Valence.)

#### INCENDIE DE LA MAISON MARTINIER ET DE LA PLACE AUX BOUEFS.

En rendant compte de ces deux sinistres, il nous est arrivé ce qui arrive toujours dans ces tristes circonstances. Les premières informations sont nécessairement incomplètes, et, malgré tout le bon vouloir de la rédaction, le compte-rendu de ces sortes d'événements reste incomplet. Ainsi nous avons omis de payer au corps d'officiers, aux braves du 56<sup>e</sup> et à leur digne colonel, le juste tribut de gratitude auquel ils ont droit pour la part qu'ils ont prise dans les efforts tentés dans un but qui a été malheureusement impossible d'atteindre. Mais, si dans le dernier incendie l'on n'a pu réussir à sauver les parties où le feu s'est d'abord manifesté, du moins on est parvenu à sauver les propriétés voisines, et ce résultat est dû en bonne partie à notre garnison. Nous réparerons donc autant qu'il est en nous un oubli bien involontaire.

Nous ajouterons qu'un sergent du 56<sup>e</sup> a fait une chute très-dangereuse, et qu'un soldat a été asphyxié au point de donner au premier moment de sérieuses inquiétudes. Quant au chef de cet excellent régiment, tout le monde a pu le voir, pendant

sourire aux lèvres, dans le salon où l'attendait déjà le secrétaire-général du ministère.

— Eh bien! lui dit-il, la partie est décidément perdue.

— Votre Excellence gagnera la revanche, répondit le secrétaire-général en s'inclinant profondément.

— Avons-nous quelque travail à terminer? Je ne veux laisser ici aucune affaire en souffrance.

— Mais je crois que nous sommes au courant. L'activité de Votre Excellence a toujours été si grande! ... Je ne vois guère à vous présenter ce matin qu'une seule requête, qui m'est personnelle. Monseigneur ne doute pas de mon dévouement; je suis attaché à sa fortune politique, et je sortirai du ministère avec lui. Votre Excellence, qui a toujours été si bienveillante envers moi, ne voudrait pas en partant me laisser sur le pavé?

— Vous avez raison, mon ami; que puis-je faire pour vous?

— Un ministre qui a rempli ses fonctions avec autant d'éclat que Votre Excellence conserve jusqu'au dernier moment assez de crédit pour protéger dignement ses serviteurs. Il y a une place vacante au conseil-d'état...

— C'est bien; j'irai tout-à-l'heure au conseil des ministres, et je proposerai votre nomination.

— Ma reconnaissance sera sans bornes, et en toute circonstance vous pourrez compter sur moi.

Cela dit, le secrétaire-général se retire, monte en cabriolet et court chez le successeur présumé du ministre, essayant par un sublime effort de se rendre favorable le soleil levant, et de cumuler la place qu'il a avec celle qui lui est promise.

La foule des solliciteurs remplit l'antichambre du baron; l'huissier de service introduit d'abord le directeur et l'un des rédacteurs d'un journal bien pensant.

— Monsieur le ministre, dit le directeur du journal, nous vous

tout le temps qu'a duré le danger, sur les points les plus menacés où il n'a cessé de diriger les travailleurs.

Il est également quelques braves citoyens qui ont donné, dans cette occasion, des preuves du plus louable dévouement. Plusieurs ont été blessés. Nous devons citer, parmi ceux qui ont montré le plus de sang-froid, l'agent de police Meunier et un ouvrier de la rue de Lodi, dont nous regrettons de ne pouvoir citer le nom. (Journal de St-Etienne.)

#### Chambre des Députés.

PRÉSIDENTICE DE M. DUPIN.

Fin de la séance du 14 janvier 1839.

#### DISCUSSION DE L'ADRESSE.

M. THIERS succède à M. Chaix-d'Est-Ange. La chambre comprendra, dit l'orateur, qu'au moment où s'agit une question aussi grave, et qui tient à tous nos intérêts politiques, un homme qui a long-temps porté le poids de la responsabilité que cette question entraîne vienne ici donner quelques explications.

Je vais ramener la question à des termes vrais, à des termes simples. Je tâcherai de réduire à leur juste valeur bien des exagérations qu'on a portées à cette tribune. Non, Messieurs, non, je n'ai pas voulu violer les traités; je n'ai pas voulu exposer la France à la guerre. Il s'agissait de vouloir avec un peu d'énergie pour obtenir ce qu'on voulait obtenir. On a privé la France d'une position considérable; on a compromis des intérêts graves, non pas parce qu'on a fidèlement, loyalement exécuté un traité, mais parce qu'on a cessé de vouloir ce qu'avaient presque toujours voulu les cabinets antérieurs.

Les Autrichiens avaient envahi deux fois les Légations; le pape les avait appelés; la France avait le droit de dire au pape: Tant que vous n'appeliez pas les étrangers, vous étiez libre chez vous. Mais quand vous appelez l'étranger, ce n'est pas seulement l'Autriche, mais la France après elle. Vous êtes dans le cas d'un homme qui ne peut appeler un de ses voisins sans appeler tous les autres. (Bruit. — Sensation.)

M. Périer ne voulait point employer une politique d'expédients. Non, il joignait à son expédition des demandes qui expliquaient et la légitimaient. Croyez-vous que, si l'Angleterre se mêlait des affaires de l'empire ottoman, la Russie n'interviendrait pas de son côté, et croyez-vous que l'Angleterre n'agirait pas de même vis-à-vis de la Russie? (Mouvement.) Les états doivent veiller à ce que l'équilibre territorial ne soit pas rompu; ce devoir est le principe du droit d'intervention. (Sensation.) Si M. Périer s'était borné à occuper Ancône, sans donner au saint-siège les motifs de l'expédition, c'eût été là une politique d'expédients, une politique peu digne de la France (très-bien!), et c'est alors qu'on eût pu dire que l'occupation d'Ancône était un fait violent. (Très-bien!)

On prétend que le pape n'a pas violé d'engagement à notre égard; mais, messieurs, les motifs que nous avions pour intervenir, notre besoin d'intervention en 1831, sont aujourd'hui absolument les mêmes. Le pape n'avait contracté, dites-vous, aucune obligation envers nous; mais l'état du pays est en ce moment le même qu'à l'époque où Casimir Périer occupa Ancône. Et l'on trouve étonnant que, dans ces circonstances, j'aie désiré prolonger l'occupation! Voici ce que je m'étais dit devant toutes ces difficultés. (Ecoutez!) L'Italie est calme; on n'a plus à craindre de conspirations; les mauvais projets sont hors de cause; mais des désirs honnêtes, des désirs ardents y sont toujours en souffrance. L'Italie, dans cet état, me paraissait mériter la plus sérieuse attention. (Sensation. — Bruit au centre.)

Oui, messieurs, il faut surveiller un pays calme en apparence, où l'on ne conspire plus, mais où les désirs honnêtes et légitimes ne sont pas encore satisfaits. (Très-bien! très-bien!) J'avais une idée fixe, c'était de faire cesser le statu quo italien, et cela ne pouvait s'accomplir que par le saint-siège, le saint-siège qui n'avait pas encore fait droit aux justes griefs de la Romagne. L'évacuation d'Ancône ajourne indéfiniment la réalisation des espérances que j'avais conçues; la France a perdu sa position en Italie; c'est là une imprudence, une faute qu'à tout prix j'aurais voulu éviter. (Sensation.)

Je me disais: Si après le départ des Autrichiens un mouvement éclate dans les Légations, les Autrichiens ne manqueront pas de revenir. Toujours en observation sur les bords du Pô, ils n'ont qu'un pas à faire pour envahir la Romagne. Mais nous, messieurs, sommes-nous dans la même situation? Si nous apprenions que pour obéir à un besoin de leur politique, car enfin il faut bien tenir compte des besoins des autres, si nous apprenions que les Autrichiens sont revenus sur leurs pas, quel parti prendrions-nous? L'opinion publique s'alarmait en France; il faudrait bien faire quelque chose. Pourriez-vous, comme M. Périer, envoyer de nouveau nos bataillons à Ancône? Une pareille conduite entraînerait une commotion extraordinaire, une révolution générale peut-être en Italie. A quelle dangereuse extrémité ne seriez-vous pas réduits?

On a examiné l'occupation d'Ancône au point de vue militaire. Messieurs, si l'occupation était un fait important, c'est que c'était là un fait moral, et non parce que la ville est un bon poste; ce fait donnait une grande force à notre diplomatie. Quant à moi, j'étais décidé à garder Ancône, non pour augmenter les possessions de la France; je désire l'agrandissement de mon pays, mais non au prix d'une injustice; je ne professe point un patriotisme

avons soutenu de toutes nos forces pendant que vous étiez au pouvoir, et nous venons mettre notre feuille à votre disposition pour vous aider à reconquérir un poste que nul ne saurait mieux remplir.

— Tant de zèle et de dévouement me touchent, Messieurs, et je voudrais pouvoir vous témoigner combien je suis sensible à vos procédés!

— Si votre excellence est disposée à faire quelque chose pour ses amis, elle le peut aisément. Je sollicite depuis huit jours le privilège d'une salle de concerts; il s'agit simplement d'une signature...

— Donnez-moi votre pétition.

Le ministre écrit en marge l'heureux mot *Accordé*; puis, se tournant vers le rédacteur:

— Et vous, monsieur, avez-vous aussi quelque chose à me demander? Je n'ai pas oublié vos excellents articles; vous avez de la facilité, de l'adresse dans le style, de la finesse dans le raisonnement; vous devez faire votre chemin. Vous n'avez rien à votre boutonnière. Voulez-vous la croix? C'est toujours ça.

— J'accepte, monsieur le ministre; mais je vous avoue que j'avais le dessein de solliciter une autre marque de votre bienveillance.

— Parlez.

— Je désirerais obtenir une mission littéraire.

— Rien n'est plus facile, et la croix sera par-dessus le marché. Où voudriez-vous aller?

— Où il plaira à Votre Excellence.

— Voyons! Je ne vous parle pas de la France, cela n'en vaut pas la peine. L'Italie? c'est bien usé! L'Angleterre?...

— J'ai déjà fait un voyage à Londres et à Edimbourg.

— L'Espagne?



Oran, 28 décembre.

Dans la nuit du 20 de ce mois, une tartane espagnole chargée de cent vingt galériens est entrée dans le port de Mers-el-Kebir. Ce bâtiment a été aussitôt encablé sous le canon du stationnaire. Le 22, cinquante soldats espagnols sont arrivés à Mers-el-Kebir, commandés par des officiers et guidés par des cavaliers indigènes. Ces hommes ont été désarmés et consignés à la garde des compagnies d'infanterie casernées au fort. Nous tenons du chef de cette bande le récit de tout ce qui s'est passé.

Dans le groupe de Ceuta, et vis-à-vis Malaga, se trouve un petit préside espagnol nommé Luçana. Le gouvernement de la reine y envoyait des galériens et des condamnés politiques.

Un certain Quinta, qui se dit frère du brigadier-général chrétien de ce nom, résolut d'exciter une sédition parmi les galériens, et de passer à don Carlos. Le poste des hommes de garde fut désarmé, et le peu de troupes faisant le service de l'île fut obligé de suivre le mouvement des révoltés. Un seul capitaine opposa une résistance opiniâtre qu'il paya de sa vie.

Après avoir pillé la caisse militaire, les galériens, réunis à la troupe, attendirent l'arrivée de la tartane que le gouverneur de Malaga envoyait tous les huit jours à Luçana pour la correspondance et les approvisionnements. Ils s'en emparèrent; mais, ne pouvant s'embarquer tous à son bord, ils attendirent encore huit jours. La seconde tartane arriva et subit le même sort que la première; ces deux bâtiments mirent aussitôt à la voile. Arrivés en vue de Malaga, Quinta, qui avait conduit tout le mouvement, n'osa pas hasarder le débarquement, et la grosse mer fit dériver les deux tartanes.

Les deux capitaines patrons, qui ne se souciaient pas de se prêter aux révoltés, manœuvrèrent sur les côtes d'Afrique; l'une fut échoué au Rio-Salado, à 12 lieues d'Oran; l'autre arriva de nuit à Mers-el-Kebir. La première, après avoir débarqué son monde, se releva, et reprenant la mer, fit voile pour Malaga, où elle instruisit le gouverneur de tout l'événement. Les deux bandes sont donc aujourd'hui dans le fort de Mers-el-Kebir, et complètement désarmées.

Le maréchal gouverneur a été averti aussitôt, et l'on attend ses ordres pour décider du sort de ces hommes. Ce qu'il y a de fort plaisant, c'est qu'ils ont adressé au lieutenant-général commandant la division une requête réclamant leur liberté, s'intitulant *bataillon de la loyauté*, et criant: *Vive don Carlos le bien-aimé!* Leur caisse contenait 1,400 f.; ils étaient bien armés.

Mustapha-ben-Ismaël est arrivé à Oran hier 27. Les Arabes lui ont fait un beau cortège, et tout le monde a revu avec plaisir le vieil agha.

On lit dans le *Courrier de Bordeaux*:

Tous les détails parvenus sur la dispersion du rassemblement qui s'était organisé au Brault, près de Marans, confirment les premiers renseignements donnés sur cette affaire. La colonne

expéditionnaire n'a rencontré aucune résistance, et pas une goutte de sang n'a été répandue.

En revenant à La Rochelle, la force armée a effectué, dans les communes qu'elle a traversées, l'arrestation des individus qui avaient pris part au désordre. C'est dimanche dernier, à 3 heures du soir, que la colonne est rentrée dans la ville, par un temps affreux. A l'avant, marchaient deux pièces d'artillerie, puis les 300 hommes du 9<sup>e</sup> léger, ensuite sept chariots portant des fusils, des piques, les tambours qui avaient appelé aux armes et les drapeaux autour desquels on s'était rallié; enfin, entre deux files de gendarmes, les prisonniers, enchaînés deux à deux, avec l'expression de la souffrance et du repentir.

Les perturbateurs ont aussi été arrêtés le 9 à Saint-Jean-d'Angély, sans aucune résistance. Des postes nombreux et deux pièces de canon répondaient du maintien de la tranquillité. L'artillerie de la garde nationale a demandé à marcher avec les sapeurs-pompier. Le colonel qui commande à Saint-Jean-d'Angély a laissé à la première le soin de servir ses deux pièces, et il a confié aux seconds la garde de l'hôtel-de-ville.

Royan a eu également une émeute. La halle-aux-blés a été envahie par des individus qui ont été jusque dans la rade assaillir les embarcations chargées de blé, et menacer les patrons des plus durs traitements, si on ne leur abandonnait les chargements. D'autres ont arrêté des charrettes portant des grains, et se sont emparés des sacs, qu'ils ont ouverts et pillés. L'autorité locale et la gendarmerie n'ont pas hésité à se porter contre les insurgés; une partie de la garde nationale, comprenant sa mission d'ordre, a prêté son appui, et, sans avoir aucun accident à déplorer, la ville jouit maintenant d'une tranquillité assurée par l'arrestation des plus exaltés.

Ces désordres seront les derniers que l'on aura à déplorer. Partout, dans le département de la Charente-Inférieure, des forces imposantes sont déployées et prêtes à agir au premier signal. L'autorité militaire a à sa disposition:

A La Rochelle. — Un bataillon du 9<sup>e</sup> léger, deux bataillons du 10<sup>e</sup> de ligne, 250 chevaux du 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs.

A Rochefort. — Deux bataillons du 25<sup>e</sup> de ligne, trois compagnies du 9<sup>e</sup> léger, 50 chevaux du 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs.

A Saintes. — Sept compagnies du 25<sup>e</sup>, 50 dragons du 6<sup>e</sup> régiment.

A Saint-Jean-d'Angély. — Le 6<sup>e</sup> régiment de dragons, un bataillon du 37<sup>e</sup> de ligne.

A Marans. — Quatre compagnies du 9<sup>e</sup> léger, 50 chasseurs du 1<sup>er</sup> régiment.

Deux bataillons du 4<sup>e</sup> d'infanterie légère avaient reçu l'ordre de se rendre à marche forcée à Bordeaux. Mais vu la parfaite tranquillité dont jouit cette ville, M. le général commandant le département leur a fait prescrire de suivre la marche ordinaire d'étapes.

M. Paty, conseiller-d'état, est arrivé le 9 à La Rochelle, chargé d'une mission du gouvernement.

DÉCÈS DES 11 ET 12 JANVIER 1839.

Louis-Etienne Chaigne, 36 ans, avocat, quai des Augustins, 79. — Anne Bauckaert, veuve Bardouze, 73 ans, sans état, rue Vaubecour, 4. — Jeanne-Marie Laurent, 62 ans, cultivateur à St-Irénée, territoire de Champagne, 5. — Pierre Regelle, fils de François, 29 ans, étudiant en théologie, au grand séminaire, célibataire, place Croix-Paquet, 10. — Antoinette-Suzanne, femme Deville, 50 ans, négociant à St-Etienne (Loire), morte à l'hospice des Chartreux. — Françoise Chaponot, fille de Théodore, 21 ans, fabricante d'étoffes, célibataire, chez son père, rue Buisson, 10. — Jeanne Landrivo, fille des défunts, 77 ans, rentière, célibataire, rue de Bourbon, 22. — Hôpitaux, 15. — Enfants au-dessous de sept ans, 4.

Mouvement de la population du dépôt de mendicité de Lyon, du 1<sup>er</sup> au 15 janvier 1839.

Effectif au 15 janvier : Hommes, 93 ; femmes, 97 :	190
Admis pendant la quinzaine : Hommes, 6 ; femmes, 1 :	7
Total :	
	197
Sortis pendant la quinzaine. Hommes, 2 ; femmes, 3 :	5
Effectif au 16 janvier 1839 : Hommes, 97 ; femmes, 95 :	192

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

L'usage de la pâte pectorale de mou de veau de DÉGÉNÉTAIS est devenu une nécessité depuis que les froids nous ont ramené les rhumes et les irritations de poitrine. Il est vrai de dire que c'est un véritable bonbon pectoral que les journaux et ouvrages de médecine signalent à l'attention de MM. les médecins (1).

(1) Dépôts chez les pharmaciens suivants : Vernet, place des Terreaux, et André, à Lyon; Michel, à Tarare; Voituret, à Villefranche.

BOURSE DE PARIS DU 15 JANVIER.

Le résultat de la séance d'hier à la chambre des députés devait produire un peu de hausse. Cependant il y avait de l'hésitation au début de la bourse. La rente n'a commencé à monter rapidement que vers trois heures, parce qu'on a répandu le bruit à ce moment que le ministère avait obtenu aujourd'hui 27 voix de majorité sur la question suisse.

Cinq pour cent . . . . .	110 40	110 60	110 40	110 60
Quatre pour cent . . . . .	102 40			
Trois pour cent . . . . .	78 85	79	78 85	79
Rentes de Naples . . . . .	99 15	99 40	99 15	99 40
Actions de la banque . . . . .	2625			
Quatre canaux . . . . .	1250			

GRAND-THÉÂTRE.

Vendredi 18 janvier 1839. — LES HUGGNOTS, opéra. — Six heures.

## Feuille d'Annonces.

HISTOIRE

DU  
GÉNÉRAL CHAMPIONNET,  
PAR H. DOURILLE.

Un volume in-12. — Prix, broché : 1 fr. 50 cent.

A Paris, au bureau du *Journal du Peuple*, rue du Croissant, 10.

A Lyon, chez Ayué fils, libraire, rue St-Dominique, 2.

A Grenoble, chez Rey-Giraud.

A Valence, chez Dourille et chez Kippeur.

## ANNONCES JUDICIAIRES.

(1744) Samedi prochain, dix-neuf janvier mil huit cent trente-neuf, à deux heures de relevée, sur la place Louis XVIII, dite de Charabara, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de sept chevaux de trait, deux tombereaux et cinq charrettes. DEMARE.

## ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1735) A VENDRE. — Une propriété située à St-Cyr-au-Mont-d'Or, à cinq minutes de la grande route de Lyon à St-Cyr, au prix de 18,000 fr.; composée de deux maisons, un jardin avec jet d'eau et une pièce d'eau de source intarissable, pouvant être utilisée avantageusement pour une tannerie ou tout autre établissement.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M<sup>e</sup> Bertin, notaire à Lyon, place de la Préfecture, n<sup>o</sup> 7, dépositaire des plans et titres de propriété.

## ANNONCES DIVERSES.

(6270) A LOUER. — Caves voûtées, très-saines, au-dessus des inondations, de 120 pieds de longueur sur 40 de largeur, avec entrée et cour particulières, situées dans les bâtiments des moulins à vapeur de Perrache. S'y adresser.

## (6275) AVIS IMPORTANT.

Les personnes qui se trouveraient embarrassées pour avoir le complément des ouvrages auxquels elles auraient souscrit, peuvent s'adresser rue Perrache, 6, au 2<sup>e</sup>. On se charge de procurer la suite de toute espèce d'ouvrages aux conditions et prix d'abord convenus.

(6278) A VENDRE, pour cause de santé. — Un joli magasin d'épicerie, agencé tout à neuf, bien achalandé, situé dans un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser chez M. Curtillet, horloger, place du Collège.

(10025) A VENDRE. — Un fonds de musique, avec privilège d'éditeur, des mieux assortis en pianos et autres instruments par les meilleurs facteurs, constamment en relations avec Paris et les marchands de la province.

S'adresser à M. Augros, rue Mulet, n<sup>o</sup> 6, chargé de la vente de plusieurs maisons dans le centre de la ville.

(2038) Le dépôt de la PÂTE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME, de GEORGÉ, pharmacien, est toujours en dépôt chez M. MACORS, à Lyon, rue St-Jean, n<sup>o</sup> 30. — Le prix des boîtes est de 12 sous et 24 sous, avec l'instruction.

## BANQUE PHILANTHROPIQUE.

M. REYNAUD-SABRAN, directeur du département du Rhône;

M. P. MARTIN, sous-directeur.

(Les bureaux sont ouverts de midi à quatre heures du soir.)

Quinze millions

Déjà souscrits garantissent les chances de la mutualité.

LA BANQUE PHILANTHROPIQUE est la première institution qui ait en France réalisé les assurances dotales; elle a reçu par plus de ONZE MILLE souscripteurs un honorable baptême de confiance. La somme totale des souscriptions s'élève aujourd'hui à QUINZE MILLIONS. Les pères de famille qui n'ont pas encore apprécié les avantages de ses combinaisons, sont donc aujourd'hui certains, en y prenant part, de voir leurs enfants, quels que soient leur âge et leur sexe, concourir avec d'autres assurés dès le jour même de leur souscription; avantage que n'avaient pas les premiers souscripteurs, notamment ceux pour lesquels les répartitions ont été si productives.

LA BANQUE PHILANTHROPIQUE ne fait espérer à ses souscripteurs que des résultats aussi exacts que peuvent donner les probabilités de la vie humaine étayées sur la mutualité. La loyauté de ses intentions et LA FRANCHISE DE SES CALCULS concourent à recueillir journellement de nombreuses souscriptions dans toutes les villes de France.

1<sup>o</sup> CAISSE DE PRÉVISION POUR LE RECRUTEMENT. — 100 f. au comptant produisent 1,840 f., et à terme 830.

2<sup>o</sup> CAISSE DOTALE SANS CONDITION DE MARIAGE. — 1,000 f. payés en souscrivant donnent pour résultat, dans 10 ans, 2,500 f., et dans 20 ans, 5,000 f. aux survivants. 1,000 à terme produisent dans cette combinaison 2,000 f.

3<sup>o</sup> CAISSE DOTALE AVEC CONDITION DE MARIAGE. — 1,000 fr. à terme donnent pour résultat 8,000 f., et 1,000 f. au comptant produisent de 17 à 18,000 fr.

4<sup>o</sup> RENTES ANNUELLES DIFFÉRÉES DE DIX ANS OU VINGT ANS. — 7,000 fr. comptant produisent 1,200 fr. de rentes dix ans après le versement, et 800 fr. par an, versés pendant dix ans, produisent la même rente après le dernier versement. — 4,123 f. comptants produisent 1,200 f. de rente vingt ans après le versement, et 300 f. versés pendant vingt ans produisent 1,200 f. de rente après le dernier versement. — Ces rentes sont payables jusqu'au décès de l'assuré.

5<sup>o</sup> RENTES ANNUELLES DIFFÉRÉES DE VINGT ANS. — 4,907 f. 75 c. versés en souscrivant, et sans aliénation ni de capital ni des bénéfices, après la première période de vingt ans, produisent 1,120 f. de rente jusqu'à cent cinq ans. On peut souscrire pour telle somme que l'on désire, soit à terme, soit au comptant.

Aucun établissement particulier ou public ne compte, A BEAUCOUP PRÈS, autant de sociétaires que la BANQUE PHILANTHROPIQUE. Aucun ne peut établir des COMBINAISSONS SEMBLABLES SUR D'AUTRES CALCULS sans induire le public en ERREUR, et lui faire espérer plus qu'il ne doit attendre. Ainsi, par exemple, dans l'association dotale sans condition de mariage, 300 fr. versés en souscrivant pour un enfant de naissance ne peuvent produire, s'il est survivant à l'âge de 20 ans, que 1,500 francs. Tandis que d'autres établissements font espérer 3,600 fr. pour la même mise et les mêmes conditions; une EXAGÉRATION aussi évidente se fait sentir dans des combinaisons analogues à celles de la BANQUE PHILANTHROPIQUE.

S'adresser, pour les renseignements plus détaillés et pour souscrire, à M. REYNAUD-SABRAN, directeur, port St-Clair, maison Tholozan, 19; ou bien à

MM. MIGEOT, grande rue Mercière, 31;  
VINCENT, place Sathonay, 5;  
TERSON, quai Humbert, 1;  
DELANY, pharmacien à la Croix-Rousse. (8076)

(6263) Les sieurs GUINET et PARISIS préviennent MM. les amateurs qu'ils recevront le 22 courant un transport de chevaux de luxe.

## Vésicatoires-Cautères.

PAPIER D'ALBESPEYRES, seul approuvé par les membres de l'Académie de Médecine pour se panser sans douleur et obtenir une suppuration abondante et inodore. (COMPRESSES SPONGIEUSES préférables au linge.)

Dépôts chez MM. Valat, place des Cordeliers; Roussin, rue St-Dominique; Vernet, place des Terreaux, et Gagnaire, faubourg St-Irénée, à Lyon; Voituret, à Villefranche; Brigaud, à Thizy; Michel, à Tarare; Martinet, à Bourg; Lacroix, à Mâcon; Derantier, à Dijon; Garnier-Martinnet, rue de Foy, à St-Etienne. (770)

## GUÉRISON DES MALADIES Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute écreté ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n<sup>o</sup> 23, à Lyon. (2031)

## Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les écretés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 3 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2025)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.